



MAIRIE
de
PUYLAGARDE
(Tarn & Gne)

PLAN CANICULE

La mairie de PUYLAGARDE est chargée de constituer le registre des personnes vulnérables de la commune afin de pouvoir informer et contacter celles-ci lors du déclenchement du plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels, tels que la canicule.

Qui peut s'inscrire sur ce registre ?

Rappelons qu'il s'agit d'une démarche volontaire de la part de la personne concernée ou de son représentant légal.

Sont concernées :

- les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- les personnes adultes handicapées reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile et bénéficiant d'une des prestations suivantes : AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance travailleur handicapé, pension d'invalidité.

La demande d'inscription peut se faire à n'importe quel moment de l'année, dès la déclaration de la personne concernée ou de son représentant légal. Il n'est pas nécessaire de se réinscrire chaque année. Seule une demande de radiation peut mettre fin à cette inscription.

Utilisation du registre nominatif :

En cas de risques exceptionnels, et dans le cadre de la mise en place d'une veille sociale, les données recueillies au moment de l'inscription sont utilisées par la commission d'action sociale pour contacter régulièrement, accompagner et protéger les personnes fragiles et vulnérables sur la commune.

Contacts : Mairie de PUYLAGARDE 05 63 65 74 05

Joëlle CAGNAC 05 63 65 73 83

Didier DESMEDT 05 63 30 89 16



Place de la Mairie 82160 PUYLAGARDE

Tel: 05 63 65 74 05 - Fax: 05 63 65 71 15 - Mail: mairie-puylagarde@tarn2.com